

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie chez Alma Association Inc.		Date d'inspection Le 10 juin 2026	
Nom de l'établissement Garderie Chez Alma		Numéro de permis 2024032	
Adresse 161 boulevard Isidore-Boucher Saint-Jacques NB E7B 1W4		Numéro de téléphone (506) 740-4283	
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 53	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Pascale Dumont-Levesque	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
31(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants.	31(3)	10 juin 2026	10 juin 2026
Commentaires: La lacune est maintenant conforme. Les déchets ainsi que les jouets brisés dans le parc extérieur de la garderie ont été ramassés avant mon départ.			
33(1) L'exploitant d'un établissement agréé fournit du matériel et de l'équipement dans l'aire de jeu extérieure qui sont variés et en quantité suffisante pour le nombre d'enfants qui y sont bénéficiaires de services et leur âge.	33(1)	19 juin 2026	
Commentaires: Le matériel de jeu extérieur dans le parc de la garderie n'est ni varié ni disponible en quantité suffisante pour répondre aux besoins de tous les enfants présents. Des idées de nouveaux matériels de jeu extérieur ont été transmises à l'administrateur par courriel, et l'agente pédagogique en a également été informée.			

### Commentaires généraux

Lors de ma visite non planifiée en après-midi, j'ai constaté que le ratio éducatrice-enfants était conforme. De plus, les enfants en bas âge ne sont pas mélangés avec un autre groupe d'âge. Les éléments suivants sont observés :

L'aire de jeu extérieure est située à moins de 350 mètres de l'établissement. Elle comprend une zone ombragée offrant un minimum de 0,45 m<sup>2</sup> par enfant, calculé selon la capacité maximale d'accueil de l'aire de jeu. La surface de jeu est composée de matériaux variés permettant la réalisation de différents types d'activités. L'aire destinée aux enfants en bas âge et aux enfants d'âge préscolaire est entièrement clôturée par une barrière d'au moins 1,22 m de hauteur, munie d'un accès sécurisé. L'espace réservé aux enfants en bas âge est séparé afin d'assurer leur sécurité.

Selon l'administrateur, l'équipement fixe est installé conformément aux instructions du fabricant et entouré d'une surface protectrice d'une profondeur appropriée.

Observation de la sieste, du lavage des mains et de la collation fournie par la garderie (galette maison).

original signé par

Pascale Dumont-Levesque

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 10 juin 2026

Date

original signé par  
Vadel Sokoundjou Takam

Le 10 juin 2026

---

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

---

Date

*"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"*